

„ scrupule. Ordres, mandemens, monitions
„ canoniques, menaces de privation de bé-
„ néfices, rien n'a été capable d'en faire
„ revenir un seul. Accoûtumez depuis peu
„ d'années à méconnoître la voix du pas-
„ teur & son autorité, & à être soutenus
„ & protégés dans leur soulèvement ils ne
„ commenceront pas à obéir, lorsque la
„ peste peut être le fruit de leur obéif-
„ sance. En effet j'ai été forcé de déclarer
„ les bénéfices de toute la collégiale de
„ S. Martin vacans, & je les ai remplis
„ aujourd'hui. J'en ferai autant à l'égard des
„ fuyans des Accoules. Mais que dire de la
„ bonne foi des Peres de l'Oratoire, qui pu-
„ blient à Paris, à ce que Monseigneur le car-
„ dinal de Mailly m'a fait l'honneur de m'é-
„ crire, qu'ils m'ont demandé permission
„ de confesser, que je la leur ai refusée, &
„ que sur mon refus ils se sont livrez à
„ aller dans les maisons pour avoir soin
„ des malades, & ont fait de grandes au-
„ mônes? Jamais fable plus complete, n'y
„ ayant à tout cela pas le moindre fonde-
„ ment. Avant la peste je n'entendois par-
„ ler que des rodomontades des Peres de
„ l'Oratoire, que de la qualité de curé chi-
„ mérique de St. Canat, cure qui ne fut
„ jamais, & qui faisoit que le P. Gautier
„ confessoit sans scrupule. Jamais aucun
„ d'eux ne m'a demandé ni par parole, ni
„ par écrit, ni par lui-même, ni par au-
„ trui, ni directement ni indirectement de
„ confesser. Leur interdit est un prétexte
„ qui n'eût pas arrêté leur zele, s'il eût
„ été bien ardent, ils n'avoient qu'à par-
„ courir les rûes, à chaque pas ils eussent